

Image not found or type unknown



Cdi impossible dans une mairie ?

Par **agentcat**, le **06/07/2011 à 18:48**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu une proposition d'embauche dans les services municipaux d'une mairie.rnJe suis actuellement employé dans un office hlm (service public) mais en contrat de droit privé (CDI).rnLa mairie me propose un CDD d'un an renouvelable en m'expliquant qu'il est légalement impossible de me faire un CDI.rnLa seule solution est d'obtenir le concours pour être titulaire.rnCes informations sont elles correctes ?rnMerci.

Par **pat76**, le **06/07/2011 à 19:23**

BonsoirrnLe maire ne vous a pas donné de fausses informations.